



BROCANTE DE SAINT-JEAN-D'ANGLE

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION – PARTICULIER

Place du Vieux Chêne - 17620 Saint-Jean-d'Angle
Extérieur et intérieur de la salle des fêtes - Food truck et buvette

1. COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom et prénom			
Adresse			
Code postal / Ville			
Téléphone	/		E-mail
Pièce d'identité	Type :	N° :	Délivrée le :

2. RÉSERVATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement souhaité	☐ Extérieur (selon disponibilités)	☐ Intérieur de la salle (selon disponibilités)
EXTÉRIEUR – 3 € LE MÈTRE LINÉAIRE		INTÉRIEUR – 4 € LA TABLE (1,20 m) + 1 CHAISE
Métrage demandé : m linéaire(s)		Nombre de tables souhaitées : table(s)
Tarif : 3 € x m = € à régler		Tarif : 4 € x table(s) = € à régler
3 m minimum pour une voiture 5 m minimum pour une voiture avec remorque 5 m minimum pour un camion ≤ 5 m (compris)		Chaque table comprend 1 chaise.
Mode de paiement	☐ Chèque ☐ Virement	

La réservation n'est définitive qu'après réception du dossier complet et du règlement intégral.

3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR OBLIGATOIRE

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur ne participer à ce type de vente au déballage que dans la limite légale de deux participations au cours de l'année civile et m'engage à vendre exclusivement des objets personnels et usagés. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

La vente de produits alimentaires est interdite pour les particuliers. Et pour les professionnels.

Seul les produits issus de l'artisanat sont acceptés.

4. RÉSERVATION ET REMBOURSEMENT

Les réservations sont prises jusqu'au 23 septembre 2026 inclus. À compter du 24 septembre 2026, les réservations restent possibles sous réserve des places disponibles, mais aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'annulation par l'exposant.

Toute annulation communiquée au Comité des fêtes au plus tard le 23 septembre 2026 inclus ouvre droit au remboursement des droits d'emplacements. À compter du 24 septembre 2026, l'annulation ou l'absence de l'exposant ne donne pas lieu à remboursement. Le départ anticipé volontaire ne donne pas lieu à remboursement.

Les mauvaises conditions météorologiques ne donnent pas lieu à remboursement si la manifestation est maintenue.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les droits d'emplacements sont remboursés, sous réserve des dispositions légales applicables.

5. HORAIRES

Accueil des exposants à partir de 6 h 30. La fin de la brocante est prévue à 17 h 30.

6. ACCEPTATION

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la brocante et m'engage à le respecter.

Fait à	 le / / 2026
Signature	Mention « Lu et approuvé » :

☐ J'ai bien pris en compte le règlement intérieur.

Nom : Prénom : Lieu :

Date : / / 2026 Signature :

Réservation & renseignements : 07 56 88 93 92 - comitedesfetes.sjda@gmail.com

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

N° dossier : Emplacement : Paiement reçu le : / / 2026 ☐ Dossier complet